

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : Arrêté de circulation Rue Abel Vermersch (étranglement entre le Leen Drève et la Rue de la Motte avec sens prioritaire à la sortie)
Restriction de la vitesse de circulation à 30 km/h du Leen Drève à la Place Henri Vandaele
Réf. : 2015.114**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

ARRETE

Article 1^{er} : Dans l'agglomération de la commune, Rue Abel Vermersch :

- a) mise en place d'un étranglement entre le Leen Drève et la Rue de la Motte avec un sens prioritaire à la sortie du village
- b) Restriction de la vitesse de circulation à 30 Km/h du Leen Drève à la Place Henri Vandaele

Article 2 : Les panneaux réglementaires sont posés aux abords et sorties de la zone désignée à l'article 1.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux de réglementaires prévus à l'article 2 du présent arrêté. Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote pour information et exécution
- Monsieur DERAY Cédric, Responsable des travaux de voiries de la C.C.H.F. 468 Rue de la Couronne de Bierne 59380 BIERNE
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Monsieur PAGNERRE, CCHF Pôle de Wormhout BP 20063 59726 WORMHOUT Cedex
- Monsieur BOISNARD Jean-Pierre, Conseiller délégué à la Sécurité
- Caserne des Pompiers, 64 Boulevard Sainte-Barbe 59140 Dunkerque
- M. LAMOTE Sacha, Lieutenant Chef de Centre CIS WARHEM
- Affichage à la Mairie

Warhem, le 27 Novembre 2015.

P. BOUTTEMY.
Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 27 novembre 2015.
LE MAIRE

27 novembre 2015
[Signature]

[Signature]